

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CLARET**

N° 376

Séance du 13 avril 2021

2021 53

**Date de la convocation : 07/04/2021**

L'an deux mille vingt-et-un le treize avril à seize heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe TOURRIER

**Conseillers en exercice :** Philippe TOURRIER ; Elisete BASTOS GOMES ; Nadine BEURROIES MATEO ; Franck BRITTO ; Soizic CHARLES ; Jannick DE SALVADOR ; Martine DURAND-RAMBIER ; Philippe GERBIER ; Alain IDOUX ; Olivier PUJOLS ; Jérôme THONNAT

**Pouvoirs :** Valérie ROFIDAL à Elisete BASTOS GOMES ; Cloé PAUL-VICTOR à Yannick DE SALVADOR ; Virginie BADAROUX à Yannick DE SALVADOR ;

**Absents :** Romuald KLEIN ; Laurent MARSEAULT ; Victorine FRAISSE ; Estefania JEAN ; Philippe MARTIN ;

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 14

**Désignation secrétaire de séance : Martine DURAND RAMBIER**

**Objet de la délibération : Vote du Budget primitif Annexe TVA 2021 - 197 05**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant les délais offerts aux communes jusqu'au 15 avril de chaque année,

Vu la circulaire en date du 6 avril 2021 portant la date limite de vote des budgets primitifs 2021 au 17 avril inclus,

Monsieur le Maire expose le contenu et les orientations générales du budget annexe TVA qui reprend en fonctionnement essentiellement

- en recettes, l'encaissement des loyers des locaux à caractère commercial et des gîtes
- en dépenses, l'entretien et l'équipement courant des bâtiments

En investissement, on retrouve l'inscription du capital de l'emprunt et des provisions pour l'équipement des gîtes ainsi que l'opération relative à la création de 3 gîtes et d'un local artisanal et commercial.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 47 783.47 Euros et la section d'investissement à la somme de 702 083.76 Euros.

Le besoin en autofinancement s'élève à 19 121.41 € correspondant au montant

- du capital des emprunts 2021 soit 7 839.92 €
- le solde étant pour financer pour partie la part communale des projets d'investissement

Le besoin en emprunt long terme est de 156 000 € (en chiffre arrondi).

**M. le Maire propose de voter le budget primitif 2021 ainsi présenté.**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité par 14 voix pour :


- **VOTE** le budget primitif annexe TVA de l'exercice 2021 ainsi présenté :
- **PRECISE** que le budget a été établi en conformité avec la nomenclature M14.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les dispositions liées à l'exécution de la présente délibération

**DELIBERE A CLARET LE 13 AVRIL 2021**

**Pour expédition conforme**

**Le Maire**

**Philippe TOURRIER**



PT